

## Rapport d'activité 2020

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juillet 2021, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport d'activité 2020.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23*

*Nombre de voix favorables : 23*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 9 juillet 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

